

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet tenue exceptionnellement en huis clos le lundi 8 février 2021 à compter de 17h47, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Serge Newberry. La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Monsieur le Maire Serge Newberry
Madame la conseillère Mona Donnelly
Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke
Monsieur le conseiller Martin Bertrand
Monsieur le conseiller Mario Bérard
Monsieur le conseiller Réjean Meilleur
Monsieur le conseiller Elie James Azola Moankong

Sont aussi présents :

Monsieur Mario Boyer, directeur général par intérim et madame Lynn Kearney, consultante externe.

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est convenu à l'unanimité d'ouvrir la séance avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du Procès-verbal du 18 janvier 2021
- 4- Nomination au poste de directeur général et secrétaire-trésorier
- 5- Adoption des comptes à payer
- 6- Achat de calcium pour l'année 2021
- 7- Réparation de conteneurs
- 8- Installation d'une borne sèche
- 9- Entente pour loyer borne sèche
- 10- Acquisition d'une timbreuse
- 11- Assurances MMQ – couverture pour cyber attaques
- 12- Mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaire des élus
- 13- Installation du système de téléphonie IP
- 14- Demande de financement à Emploi Québec
- 15- Adoption du rapport année 3 – Schéma incendies
- 16- Questions du public
- 17- Varia
 - a. Programme d'aide à la voirie locale – sous volet – reddition de compte
 - b. Demande à monsieur le maire de se retirer temporairement de ses fonctions (ajout)
- 18- Fermeture de la séance

2021-02-021 - Adoption de l'ordre du jour

Madame Alice Meilleur-Pieschke, appuyé par Monsieur James Azola, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la séance du 18 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

2021-02-022 - Adoption du procès-verbal de la séance 18 janvier 2021

Monsieur Réjean Meilleur, appuyé par Monsieur James Azola, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

Monsieur Réjean Meilleur souhaite noter au propose à la résolution 2021-01-020 compte tenu qu'il considère que le sujet manque d'éclaircissements.

2021-02-023 - Nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière

Considérant les entrevues de sélections effectuées par le comité de sélection;

Considérant qu'une candidature s'est démarquée et répond aux exigences du poste;

Considérant que le poste est actuellement occupé par intérim;

En conséquence, la conseillère Mona Donnelly, appuyé par le conseiller Mario Bérard, propose et il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Élane Déry à la direction générale et à titre de secrétaire de la municipalité. Les conditions de travail de madame Déry seront celles prévues à la convention de travail des employés de la municipalité, sauf entente spécifique intervenue. Le salaire annuel à l'embauche sera de 56 000\$. Il est également résolu que Madame Déry adhère à l'ADMQ dans un objectif de formation continue et de réseautage professionnel avec d'autres directeurs généraux municipaux.

2021-02-024 – Autorisation de signature

Considérant la nomination de madame Élane Déry à titre de directrice générale, monsieur le conseiller James Azola, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Meilleur, propose et il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Déry à signer pour et au nom de la municipalité à ce titre et à obtenir des codes d'accès, notamment mais de manière non limitative :

- Comptes bancaires
- Clic Sécur
- PG Solutions
- MAMH

Aux fins des comptes bancaires, pour la signature des effets bancaires, les 4 personnes autorisées à signer seront donc : Monsieur le maire Serge Newberry ou Madame Alice Meilleur-Pieschke et Madame Élane Déry ou Madame Julie Demers.

2021-02-025 - Adoption des listes de comptes payés et payables

Considérant que les paiements suivants sont dûs ou ont été émis depuis la dernière approbation par le conseil :

- 1^{er} au 5 février – chèques 1021 à 1057 totalisant : 74 155.52\$
- Paies de décembre : 14 494.90\$
- Paies de janvier : 38 785.87\$

Considérant que la liste détaillée de ces comptes déposée en documentation aux membres du conseil et toujours disponible au bureau du secrétaire trésorier;

En conséquence, la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par monsieur le conseiller Martin Bertrand, propose et il est résolu à l'unanimité d'entériner les paiements émis au grand total de 127 436.29 \$

2021-02-026 - Achat de calcium

Monsieur le conseiller Mario Bérard, appuyé par madame la conseillère Mona Donnelly, propose et il est résolu à l'unanimité de réserver 120 000 litres calcium aux mêmes conditions que l'an dernier avec le fournisseur Multi Route au montant de 29,3 cents l'unité, montant incluant transport et épandage, plus taxes applicables.

2021-02-027 – Réparation de conteneur

Monsieur le conseiller Réjean Meilleur, appuyé par madame la conseillère Alice Meilleur-Pieschke, propose et il est résolu à l'unanimité de mandater monsieur Henri Lasalle afin de réparer un conteneur de recyclage au montant de 1300\$.

2021-02-028 – Installation d'une borne sèche - hydrant

Considérant que les commentaires et les recherches de la direction générale;

Considérant que l'importance de protéger la sécurité du public;

En conséquence, monsieur le conseiller James Azola, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bérard, propose et il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Grand-Calumet construction Inc., au montant de 8 404\$ plus taxes pour l'installation d'une nouvelle borne sèche dans la municipalité.

2021-02-029 – Frais annuels de loyer pour une borne sèche - hydrant

Considérant l'entente intervenue avec le propriétaire du lot 3 385 442 en 2017;

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Meilleur, appuyé par monsieur le conseiller James Azola, propose et il est résolu à l'unanimité d'entériner le versement du loyer annuel de 400\$.

2021-02-030 – Acquisition d'une timbreuse

Madame la conseillère Alice Meilleur-Pieschke, appuyé par madame la conseillère Mona Donnelly, propose et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une timbreuse pour la municipalité afin de rendre les opérations administratives d'envoi postaux plus efficaces. Les frais sont de 25\$ par mois plus les achats de timbres requis.

2021-02-031 – Adhésion à la protection d'assurance pour les cyber-risques

Considérant que la proposition de La Municipale – Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant que l'importance de protéger la municipalité contre des pertes de données informatiques et les frais afférents à ce risque;

Considérant que des exemples de cas de cyberattaques se multiplient dans le monde municipal;

En conséquence, monsieur le conseiller Martin Bertrand, appuyé par madame la conseillère Mona Donnelly, propose et il est résolu à l'unanimité d'accepter d'adhérer à une protection d'assurances cyber-risques au montant de 500\$ annuellement – Option A de l'offre de la MMQ.

Mise à jour des déclarations d'intérêt pécuniaires des élus

Le directeur général par intérim dépose séance tenante les mises à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les élus du conseil municipal :

Serge Newberry – Maire

Martin Bertrand, conseiller #1

Mario Bérard, conseiller #2

Mona Donnelly, conseillère #3

Alice Meilleur Pieschke, conseillère #4

Réjean Meilleur, conseiller #5

James Azola, conseiller #6

2021-02-032 – Installation du système de téléphonie IP

Considérant que les démarches sont entreprises depuis un bon moment pour l'installation et la configuration d'un système de téléphonie IP;

Considérant que les informations détaillées fournies par le mandataire de ce projet, monsieur Scott Lemay de WEPC;

Considérant que c'est un système qui sera bénéfique aux communications internes et externes pour la municipalité et que les frais d'acquisitions sont déjà engagés;

En conséquence, madame la conseillère Mona Donnelly, appuyé par monsieur le conseiller Martin Bertrand, propose et il est résolu à l'unanimité de migrer le système actuel vers la proposition de WEPC. Les frais mensuels totaux avec Bell et Telus seront de 222.55\$ plus taxes.

2021-02-033 – Demande de subvention – Emploi Québec

Considérant que le personnel administratif de la municipalité bénéficierait grandement d'une formation afin d'améliorer les processus internes relatif aux principales fonctions spécifiques à une municipalité;

Considérant que les exigences législatives liées au code municipal et aux principes d'archivage demandent des connaissances spécifiques pour le personnel dans les municipalités;

Considérant que la possibilité d'obtenir de l'aide financière d'Emploi-Québec pour former le personnel de la municipalité;

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Meilleur, appuyé par madame la conseillère Alice Meilleur-Pieschke, propose et il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Boyer, dg par intérim, à déposer et signer un dossier de demande en ce sens à Services Québec.

2021-02-034 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 3 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de couverture de risques en incendie est entré en vigueur le 1er Mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la 3ème année du schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac s'est terminé le 30 Avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice précédent soit préparé, adopté par résolution et transmis au ministre à chaque année;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Meilleur, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bérard, et résolu d'adopter le rapport annuel de l'An 3 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et de transmettre celui-ci au ministre.

Le conseil demande la correction pour deux points : la municipalité a des ententes avec les municipalités limitrophes (point 26) et considère cette action complétée et l'inscription des démarches de la municipalité aux fins d'amélioration et d'optimisation de ses systèmes de télécommunications.

2021-02-035 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame la conseillère Mona Donnelly, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bérard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de l'Île-du-Grand-Calumet approuve les dépenses d'un montant de 21 061.48 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Parole au public et Varia

Note : un sommaire des discussions est ici reproduit. Il ne s'agit pas de transcriptions exactes.

- Monsieur Boyer informe le conseil que toutes les questions de citoyens entrées au bureau municipal ont été traitées et qu'un rapport de correspondance est déposé au conseil à cet effet.
- Compte tenu que plusieurs questionnements ont eu lieu en lien avec les honoraires judiciaires du maire, le directeur général fait part d'une lecture d'une opinion juridique fournie par le procureur de la municipalité à l'effet que la procédure et la résolution du conseil sont valides et en bonne et due forme.
- Madame Alice Meilleur-Pieschke soumet que des citoyens lui ont rapporté des lumières brûlées. La situation sera adressée par la direction.
- Monsieur le conseiller Martin Bertrand soumet une proposition demandant au maire de se retirer de ses fonctions temporairement le temps de l'enquête et des procédures à la Commission Municipale du Québec compte tenu qu'il juge que le maire a eu un comportement inapproprié.

Monsieur Mario Bérard et madame Mona Donnelly appuie l'opinion de monsieur Bertrand. Monsieur Azola soumet des propos nuancés à l'effet qu'il croit qu'il est trop tard et qu'il vaut mieux regarder devant.

Monsieur le maire indique qu'il a l'intention de rester en poste et de continuer à servir sa population.

Le conseil accepte la décision de monsieur le maire et prend l'engagement de travailler en équipe d'ici la fin du mandat.

- Monsieur Réjean Meilleur demande un suivi sur les dates de dégel et soumet l'idée d'installer de la signalisation municipale nonobstant ces dates officielles afin de préserver l'état du réseau routier.

Clôture de la séance

Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par monsieur le conseiller James Azola, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18h36.

Je, Serge Newberry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 du Code municipal.

Serge Newberry, maire

Mario Boyer, secrétaire-trésorier